



Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 22 mars 2026 à 09 h 30

Convocation du 17 mars 2026

Sous la présidence de M. DERUDDER Germain, Maire

Nombre de conseillers :

En exercice.....23
Présents23
Pouvoirs0
Excusés0

Mmes et MM. NEUMAYER Laurence, FROEHLINGER Didier, BOSLE Emilie, SOTGIU Mario, SABER Elise, ODDO Anthony, ALLARD Laetitia, ZUSCHROTT Franz, BOURGUIGNON Magali, WEBER Jean-Marc, MULLER Christiane, KOMAC Geoffroy, PACIELLO Virginie, MARGHERITA Michel, HUART Christelle, COLLA Cédric, SCHMIDT Anne-Lise, DANN Daniel, THILLEMENT Céline, DI MARIA Toni et CHILLARI Sabrina, Mme BEN MOUSSA Peggy.

POINT N°3 - Fixation du nombre d'Adjoints au Maire

Le Maire nouvellement élu prend la présidence de l'assemblée

Nous allons maintenant passer à l'élection des adjoints au Maire.

Avant cela, le conseil municipal doit fixer le nombre de postes d'adjoints.

L'article L.2122-2 du CGCT dispose que le nombre d'adjoints ne peut excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal. Ce pourcentage donne pour la commune d'Oeting un effectif maximum de 6 adjoints.

Au vu de ces éléments, je vous propose de fixer à 4 le nombre de postes d'Adjoints au Maire de la commune et de procéder à leur élection à bulletin secret

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré ;

Décide à l'unanimité

De fixer le nombre d'adjoints au Maire à 4 (quatre).

Oeting, le 22 mars 2026

Le Maire, Germain DERUDDER

La Secrétaire de séance, Mme Nathalie ADAM



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.